

## Compte-rendu de la sixième réunion ATMAC

6 Avril 2023 – Visioconférence

### 1/ Introduction de la session

Hanane ALLALI, Chargée de mission LEADER et stratégies locales de développement au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation introduit les participants par un mot de bienvenue.

Mathilde VUKOVIC introduit le déroulé de cette nouvelle rencontre du réseau ATMAC LEADER en rappelant les principaux objectifs cette session organisée en distanciel :

- Tour d'horizon : actualités des Régions et GAL présents
- Avancées relatives au baromètre coopération
- Retour sur l'accompagnement individuel à la coopération
- Temps de co-construction en binôme et sous-groupes autour de l'émergence de projets de coopération LEADER pour 2023-2027

### 2/ Tour d'horizon et actualités de la Coopération Leader

Ce tour d'horizon est l'occasion de mesurer les avancées en région afin notamment de comprendre quelle place la coopération occupe dans la préparation des futurs programmes LEADER 2023-2027.

Région-PDR	Etat d'avancement de la coopé LEADER (activités & projets)
<b>Région Ile-de-France</b> Camille GRAILLOT	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>Etat d'avancement de la coopération sur 2014-2022 : en Ile-de-France, deux GAL sur 5 ont mené un projet de coopération, avec les Etats-Unis d'une part et des GAL martiniquais d'autre part.</p> <p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>Quant au lancement de la nouvelle programmation, les GAL lauréats ont été notifiés en Avril avec pour objectif un conventionnement d'ici fin Août 2023. Deux GAL devraient d'ores et déjà s'emparer de la coopération dans la continuité des projets déjà initiés. Les autres se pencheront certainement sur la coopération en 2024-2025.</p> <p>Pour cette période 2023-2027, la coopération LEADER est transversale et mobilisable sur l'ensemble des fiches-actions des GAL, chaque projet ou opération LEADER pouvant en effet devenir un objet de coopération. La Région souhaite encourager et soutenir la coopération des GAL franciliens en France et en Europe, au-delà des frontières régionales.</p>
<b>Région Bretagne</b> Myriam Gendre (GAL Pays de Vannes) et Soazig Busson (Réseau rural régional)	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>Le GAL Pays de Vannes a lancé deux projets de coopération avec le Parc Naturel Régional du Morbihan sur l'actuelle programme, dont un projet de coopération transnationale à visée scientifique et qui finalement ne s'est pas concrétisé (à relancer), et un second avec plusieurs autres GAL français.</p> <p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p>

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

	<p>Les GAL ont tous été notifiés en région Bretagne. Une poursuite de l'accompagnement des GAL bretons à la coopération LEADER est a priori envisagée au travers d'un prochain marché, dont le périmètre est en cours de définition.</p> <p>Le réseau rural a été contacté par GAL Redon agglomération qui souhaite coopération à l'échelle d'un territoire qui couvre plusieurs agglomérations Alliance inter-métropolitaine → Bretagne-Pays de la Loire.</p> <p>Le GAL Pays de Vannes a, de son côté, repéré et inscrit dans sa candidature quelques pistes de coopération, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une coopération autour de l'habitat et de l'énergie en lien avec deux autres GAL bretons ;</li> <li>• une avec des GAL d'Occitanie autour de la transition écologique (rencontre prévue à l'automne) ;</li> <li>• des pistes de coopération en Irlande et en Italie, à préciser (recherche de partenaires d'ici 2024) ;</li> <li>• un contact avec le GAL</li> </ul> <p>A noter, en termes d'actualité : l'animation de la formation « Réaliser une vidéo avec un smartphone » proposée via le RRN s'est très bien passée. Soazig Busson encourage tous les GAL à y participer.</p>
<p>Région Normandie Fatima MOHAMED</p>	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>Sur 17 GAL normands, 13 GAL ont porté des projets de coopération Leader, essentiellement autour de coopérations interterritoriales. Ceci étant, certains dossiers sont encore à l'œuvre pour les projets de coopération transnationale impliquant des GAL de plusieurs régions dont les calendriers d'intervention varient.</p> <p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>Pour 2023-2027, la coopération Leader est recommandée (mais non obligatoire) au moyen d'une fiche-action dédiée attendue par candidature. Les thématiques visées par les candidatures des GAL se rapprochent des thématiques couvertes au cours de la précédente période de programmation (mobilité, tourisme, culture). Quelques GAL ont ciblé des projets de coopération. Le conventionnement LEADER se poursuivra jusqu'à l'été.</p>
<p>Région Pays de la Loire Sandra BEAUPIED</p>	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>11 projets de coopération LEADER sont actuellement en cours, à l'initiative de 6 GAL. A noter également, un GAL coopère avec le Canada et un dossier est actuellement en cours avec un GAL de Loire-Atlantique autour de la voie verte (Véloroute 9)</p> <p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>Les fiches-actions coopération 2023-2027 présentent relativement peu de changements. De plus en plus de GAL coopèrent entre eux au sein de la Région Pays de la Loire.</p>
<p>Hauts-de-France Bérénice MARREC</p>	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>Le programme LEADER 2014-2022 a donné lieu à 11 projets de coopération, principalement interterritoriaux, et en majorité porté à l'échelle infrarégionale (entre GAL de même PDR). Le projet sur l'évaluation (espace de partage d'expérience autour de LEADER au-delà de l'évaluation) a bien fonctionné pour les GAL de Picardie (8 sur les 9 GAL du PDR Picardie).</p> <p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>Pour la nouvelle programmation, l'autorité de gestion a exigé 5% de la maquette LEADER dédiée à la coopération LEADER ainsi qu'une fiche-action spécifique obligatoire.</p>

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

	10 GAL candidats ont été notifiés mi-Avril dont plus d'une moitié a appuyé sa candidature sur une ou des lettres d'intention vis-à-vis de la coopération, fléchée par exemple vers des GAL et acteurs de la région Grand-Est ou des GAL belges.
<b>Guyane</b> Elsa Oberlis (Réseau rural régional)	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>La région Guyane ne s'appuie sur aucune expérience de coopération pour l'actuel programme (absence d'animatrice réseau rural sur année 2022 et reprise d'Elsa Oberlis depuis 2022)</p> <p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>Les 4 GAL de Guyane sont actuellement en pleine rédaction de leurs candidatures. Ils envisagent à ce stade, en guise de démarrage, des dynamiques de coopération entre GAL de la Région.</p>
<b>Mayotte</b> Romain Delarue (GAL Nord et Centre), Martin Lescot et Lorène Poli (GAL Ouest Grand Sud)	<p><b><u>Place de la coopération dans l'actuelle programmation :</u></b></p> <p>Les initiatives de projets de coopération sont restées très timides à Mayotte jusqu'ici. Les GAL n'en ont pas l'expérience même si des premiers échanges et pistes ont été explorées par le GAL Nord et Centre avec un GAL de Guadeloupe autour de la transformation de la vanille (une première réunion pour se présenter).</p>

La question des **effectifs/moyens humains nécessaires à l'émergence et à la mise en œuvre de projets de coopération** est posée à l'issue de ce premier tour d'horizon.

Éléments de réponse apportés et partagés en réunion : le dimensionnement de l'équipe technique LEADER et le nombre d'ETP par GAL est en vérité très variable (entre 1,5 ETP et 3 par exemple) ainsi que le temps associé à l'animation de la sous-mesure coopération spécifiquement. On notera néanmoins que la coopération peut être moins chronophage lorsque le GAL n'est pas chef de file (participer à un projet de coopération sans être chef de file pouvant à ce titre être une solution lorsqu'on a peu de temps).

Les moyens adossés à la coopération constituent en tout cas un choix stratégique pour le/les GAL. A titre d'illustration, les pays scandinaves définissent depuis Leader + des moyens d'ingénierie permettant la mise en place de chargés de projet de coopération à l'échelle de plusieurs GAL.

D'autres facteurs de freins sont aussi clefs dans le lancement de projets de coopération en ce qui concerne la recherche de cofinancements et pour convaincre les membres du comité de programmation de la valeur ajoutée de la coopération.

### 3/ La dynamique coopération Leader en France

- **Présentation du baromètre actualisé de la coopération**

#### Précaution dans la lecture

Il faut rester vigilant dans l'interprétation des informations présentées dans cette nouvelle version du baromètre, celui-ci ayant été établi à partir des données reçues des Régions et d'une mise à jour du tableau de bord coopération. Les 1ères données pour l'Occitanie ont pu être intégrées mais elles restent à être consolidées par exemple (pas de données sur les GAL chefs de file...).

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

### Soutien préparatoire

Pour mémoire, les Régions ayant fait le choix du soutien préparatoire aux activités de coopération ont retenu alternativement deux options distinctes :

- La possibilité de déposer un dossier spécifique « soutien préparatoire »
- La possibilité d'intégrer les dépenses liées au « soutien préparatoire » dans leur dossier de coopération

Dans le baromètre, les données liées au soutien préparatoire sont donc, pour rappel, partielles car seuls les soutiens préparatoires faisant l'objet d'un dossier spécifique sont comptabilisés.

### Les informations clefs à retenir

A ce jour, nous avons connaissance de **230 projets** de coopération transnationale ou interterritoriale impliquant **221 GAL** différents sur les 338 GAL français. 205 GAL sont engagés dans des coopérations interterritoriales (CIT) et 51 GAL dans des coopérations transnationales (CTN). Les données montrent que la coopération interterritoriale a été privilégiée durant cette programmation. Une majorité des projets de coopération se situent en Auvergne Rhône Alpes, en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Pays de la Loire.

Les thématiques retenues pour le classement des projets de coopération sont issues d'une étude menée en 2019 sur les stratégies locales de développement (SLD) des GAL. Celle-ci a permis de faire ressortir 7 grandes thématiques ainsi que des sous-thématiques prégnantes. Le thème dominant dans les projets de coopérations est « Tourisme et culture ». Les autres thèmes investis par la coopération sont « Marketing territorial » ainsi que « Transition écologique ». On rappellera néanmoins la dimension souvent transverse des projets de coopération LEADER ; certains projets pouvant de ce fait élarger à plusieurs thématiques.

- **Prochaines étapes d'actualisation des données**

### Correspondant régional coopération

La cellule d'animation ATMAC rappelle le circuit de recueil des informations relatives au tableau de bord national de la coopération. Elle précise qu'une des difficultés rencontrées dans le traitement est l'absence de données concernant le chef de file. En Pays de la Loire, le chef de file n'est pas obligatoire et les GAL se gardent de définir un « chef ». Ils s'inscrivent a contrario dans une démarche de cogestion.

### Diffusion du baromètre de la Coopération LEADER

Le baromètre coopération est diffusable auprès des collègues en interne des AG, des partenaires, des acteurs locaux ainsi que des GAL des territoires respectifs de chaque Région. Dans cette période de préparation de la nouvelle programmation, les Régions sont invitées à diffuser largement ce baromètre notamment auprès des GAL candidats car cela peut les aider dans la préparation de leur stratégie d'action.

- **Questions des participants**

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

Qui sont les cofinanceurs publics des projets de coopération comptabilisés dans le cadre de ce baromètre ? Quels sont les appels à projets qui financent des coopérations ?

Une majorité de dossiers de coopération mobilisent tout d'abord l'autofinancement des structures porteuses des collectivités partenaires des projets. D'autres cofinanceurs publics existent (CAF, Région, Département...). A noter, certaines Régions prévoient un cofinancement automatique de la coopération (ex. : Mayotte). Ces éléments sur l'origine du cofinancement des projets (pourtant établis à titre prévisionnel dans l'annexe financière des accords de coopération) ne sont pas reportés dans le logiciel de gestion Osiris et nos travaux ne disposent pas de donnée consolidée à ce sujet. Cette question soulève un besoin de diagnostic (nécessairement territorial) des coopérations existantes pour comprendre quels acteurs et leviers de financement sont mobilisables.

### 4/ Retour sur l'appui personnalisé aux GAL

Les sollicitations des GAL reçues dans le cadre de la mission d'appui individualisé ATMAC recouvrent différents champs :

- Définition de la coopération LEADER et illustration (plus-values de la coopération, exemples de projets, étapes...)
- Outils et pistes au service de l'émergence de nouvelles coopérations (sujet, thématique, prescripteurs, COPIL...)
- Recherche de partenaires et questions autour de la barrière linguistique
- Préparation de la première rencontre
- Formalisation du projet de coopération (action commune, répartition financière, chef de file, accord de coopération)
- Communication autour du projet de coopération
- Relecture d'une fiche-action Coopération 2023-2027, etc.

Il est rappelé aux GAL et aux régions présentes que l'appui individualisé est un espace disponible (à la carte) pour aider les GAL à se lancer dans la coopération.

### 5/ Point de situation LEADER au niveau national

Hanane Allali propose un point sur les engagements et paiements LEADER observés aux niveaux national et régional. Au 1er Janvier 2023, **68.4% de l'enveloppe LEADER était engagée à l'échelle nationale, pour 41% de paiements**. A titre de comparaison, en Décembre 2021, ces niveaux étaient respectivement de 51% (engagements) et 29,6% (paiements). Les autorités de gestion ont jusqu'en 2025 pour avancer ces niveaux de paiements. La situation est très contrastée entre les PDR. 4 Régions se situent ainsi au-dessus de ces 68% d'engagements (dont une région à plus de 85%), d'autres Régions sont à l'inverse significativement moins avancées. Ces données sont donc à prendre avec prudence.

Le MAA et ses partenaires œuvrent actuellement à la construction du futur réseau PAC, dit **Réseau national Agricultures et Ruralités**, dont le lancement est souhaité pour Juin 2023. Actuellement, une concertation des différentes parties prenantes est en cours pour dégager les orientations de ce réseau dont le prolongement souhaité de la mission ATMAC (éviter la rupture, consolider/étoffer le réseau et soutenir les GAL dans la démarche de coopération).

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

### 6/ Emergence des projets de coopération : atelier participatif

- Mise en situation : actions et ressources au service du projet de coopération

ACTIONS	TACHES	RESSOURCES MOBILISABLES (Panorama des ressources : <a href="#">lien</a> )
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'informer : à quoi ressemble un dossier de projet de coopération ? quels éléments doit-on y mettre ?</li> <li>S'adresser à ceux qui gèrent la partie LEADER : contacter le service instructeur de la Région et comprendre son fonctionnement</li> <li>Echanger avec la cellule ATMAC : vision de l'ensemble des coopérations, aide à la recherche de partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarifier les questions : exemples de projets</li> <li>Mener des actions de promotion de la coopération LEADER (éventuellement communes à différents GAL, voire via un LEADER tour)</li> <li>Organiser des cafés-coopé, rencontres, séminaires aboutissant à une feuille de route en faveur de la coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter la foire aux questions organisée par grande thématique</li> <li>Echanger en inter-GAL</li> <li>S'appuyer sur des outils de partage/ tableau de bord : avancée des projets (ex. : Trello coopé)</li> <li>Modèle d'accord de coopération signé : qu'est-ce qui est écrit dedans ?</li> <li>Fiches coopération sur le <a href="#">site du RRN</a></li> </ul>
FREINS	MANQUES / BESOINS IDENTIFIES	AUTRE POINT/QUESTION SOULEVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un projet est éligible du moment qu'il contribue à la stratégie du GAL : quid des aides aux structures agricoles ? Enjeu de pouvoir ouvrir la fiche-action Coopération</li> <li>Fiche-action rigide : évolution possible à explorer ? (ex. Région PDL, avenant possible sous réserve de rester dans la stratégie du GAL et acté par le comité de programmation)</li> <li>Financements : liens avec d'autres partenaires concernés par d'autres fonds ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dimensionnement du projet : quels partenaires ? Combien ?</li> <li>Que font les autres régions ? Priorisation ou appui aux projets interterritoriaux ou transnationaux ?</li> <li>Gestion de projet : bien préparer les choses en amont, inventaire des questions techniques.</li> <li>Convier les GAL aux temps d'échanges ATMAC pour travailler en transversalité → les réunions du réseau ATMAC prévoient la participation d'un GAL par Région (format tournant) en plus du correspondant coopération (désigné par l'AG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur quelle durée mène-t-on un projet (long terme ou action ponctuelle) ? En moyenne, les projets de coopération LEADER se déroulent sur 18 mois (au-delà il serait plus intéressant de découper le projet en plusieurs projets de coopération – phasage)</li> </ul>

- Retour sur l'exercice de mise en situation

ELEMENTS CLEFS A GARDER EN TETE	POINTS DIFFICILES RENCONTRES	BESOIN POUR APPUYER LES GAL	LE « PLUS » DE L'ATELIER	LE « MOINS » DE L'ATELIER
<p>Chaque territoire peut avoir une définition de la coopération (on ne met pas toujours les mêmes choses derrière les mêmes mots)</p> <p>La maîtrise d'œuvre du projet de coopération peut reposer sur la structure porteuse du GAL ou sur un acteur territorial souhaitant porter un projet.</p> <p>Avancer par petit pas pour bien faire les choses !</p> <p>Des questions à se poser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Passation des marchés ?</li> <li>Qui fait quoi ?</li> <li>Répartition des dépenses ?</li> <li>Comment rejoindre un projet : entrée de nouveaux partenaires (et sortie ?)</li> </ul>	<p>Absence de connaissance sur les leviers de cofinancement des projets de coopération</p> <p>Besoins de méthode : pour s'interroger sur l'échelle et la taille du projet de coopération ? identifier les parties prenantes, relever les points d'attention « pratiques » (dépenses, modèle d'accord de partenariat...)?</p> <p>Comment soutenir et maintenir la motivation du porteur de projet de coopération et des partenaires pour que chacun remplisse ses missions ? Il est important d'intégrer les partenaires dans la préparation de la coopération : faire le lien avec les Réseaux ruraux, partager les outils et ressources. Il est aussi crucial de partager clairement les missions et tâches</p> <p>En effet, c'est parfois difficile d'expliquer la coopération : comment dire ce qu'est le projet de coopération et comment en repérer les outils (et les rendre accessibles à tous)</p>	<p>D'où viennent les financements publics en dehors de l'autofinancement des structures publiques ? Où trouver les cofinancements (au-delà du territoire ? y compris nationaux) ?</p> <p>Questions concrètes qui émergent sur le portage des projets de coopération (PP) : démarches administratives à engager, types de dépenses, cofinancement, points clefs de l'instruction...</p>	<p>Meilleure interconnaissance des territoires</p> <p>A ce jour, le guide UE de la coopération édité en 2017 est toujours valable !</p> <p>Des idées de projets de coopération au regard de nos expériences et à la lecture des scénarios !</p> <p>Prioriser les ressources : vers laquelle de ces ressources se tourner pour avoir une information le plus facilement possible ? il est en effet difficile d'avoir une liste d'outils, à jour, et surtout facilement accessible (trop d'outils, pas de vue d'ensemble, ou de liste opérationnelle =&gt; comment cibler ce qui pertinent ?)</p>	<p>Lorsque le binôme est composé uniquement de participants « Région », il s'avère plus difficile de se projeter dans les chausures des GAL</p> <p>Des questions encore en suspens !</p>

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

Le temps de travail collectif se clôture par un inventaire d'idées à travailler pour la prochaine rencontre ATMAC :

- Vers la mutualisation d'outils au service de la coopération LEADER
- Mise en réseau des GAL
- Men réseau et coordination entre AG (partage autant sur les projets que sur les questions liées à l'instruction, modèles communs...)
- Vers l'émergence de solutions d'échanges collaboratives (équipe Teams ; trello de la coopération...)

### GLOSSAIRE

ATMAC : Assistance Technique et Méthodologique aux Activités de Coopération LEADER

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

PDR : Programme de Développement Rural

DG-Agri : Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne

AG : Autorité de Gestion

ENRD : Réseau rural européen

GAL : Groupe d'Action Locale

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

UE : Union Européenne

ASP : Agence de Services et de Paiement

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

CTN : Coopération transnationale

CIT : Coopération interterritoriale

SP : Soutien préparatoire